

importants obtenus, et ce, pour assurer et élargir l'accès du Canada aux marchés mondiaux. Face aux défis créés par l'évolution rapide des pratiques commerciales et financières, l'avance technologique, les pressions intérieures exercées par des secteurs industriels moins concurrentiels et l'interdépendance croissante, les gouvernements partout dans le monde ont adopté, à l'aube du siècle prochain, de nouvelles pratiques en matière de commerce international.

Celles-ci fournissent une base solide pour la croissance économique et la création d'emplois. Parmi les éléments particulièrement importants pour le Canada, citons :

- **L'accès aux marchés** — Bien que certains détails restent encore à éclaircir, l'ensemble des concessions faites par le Canada pour l'ouverture des marchés se compare favorablement à celui des autres pays. Les réductions tarifaires seront en moyenne de 50 p. 100 avec les partenaires commerciaux européens, japonais, coréens et autres. Une ouverture importante s'est produite dans plusieurs secteurs clés du Canada, dont ceux des pâtes et papier, des produits chimiques et pétrochimiques, des métaux non ferreux et des minéraux, de l'informatique, des meubles de bureau, des produits pharmaceutiques, du matériel agricole, des services financiers et des télécommunications.
- **La réglementation du commerce** — Les règles du jeu du GATT ont fait l'objet d'une réforme fondamentale. Cette dernière garantit que le nouveau régime commercial multilatéral produira les résultats nécessaires pour être considéré comme la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada. Ainsi, le Canada en est arrivé à un accord ferme sur les subventions et les compensations, définissant clairement les subventions et les critères en vertu desquels les principaux programmes régionaux et nombre de stimulants pour la R-D seront exempts de droits compensatoires et

limitant considérablement les possibilités de harcèlement de la part d'autres pays quant aux exportations canadiennes.

- **Les services et la propriété intellectuelle** — La conclusion de l'Uruguay Round apporte aux secteurs en plein essor de l'économie canadienne de nouvelles règles fondées sur l'utilisation de la matière grise. Quant aux industries culturelles, elles seront exemptes des règles inacceptables sur les services et la propriété intellectuelle.
- **L'agriculture** — Les négociations dans ce secteur ont mené à un résultat important, juste et équitable car les règles du commerce international sont maintenant applicables à tous les pays, quelle que soit leur importance. L'agriculture partout dans le monde adopte graduellement des pratiques plus orientées sur les prix du marché pour s'intégrer pleinement dans le GATT. Le niveau de protection tarifaire applicable au Canada permettra de garder des offices de mise en marché; néanmoins, diverses possibilités d'exportation ont été créées pour le Canada dans plusieurs domaines.
- **L'Organisation mondiale du commerce** — Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la réforme du GATT en favorisant la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette dernière sera un élément clé de la mise en œuvre des recommandations de l'Uruguay Round et deviendra le cadre institutionnel commun pour la conduite des relations commerciales internationales. Entre autres principales fonctions, l'OMC servira de cadre aux futures négociations commerciales internationales et administrera le règlement des différends grâce à l'application de règles et de procédures plus automatiques, plus rapides et sans appel.